

Date de dépôt : 16 mars 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Leyvraz: La République et ses lauréats de l'Institut suisse de Rome

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 11 février 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat a répondu, en janvier 2010, à mon IUE 890 intitulée : pourquoi la République oublie-t-elle ses lauréats de l'Institut suisse de Rome ?

Il faut rappeler brièvement que la Confédération possède dans la Ville éternelle une villa magnifique, siège de l'Institut suisse, qui accueille des artistes et des chercheurs dans les secteurs historiques et scientifiques. Seulement une quinzaine de places disponibles, une sélection sévère, et évidemment il n'y a pas chaque année un représentant genevois. La Confédération loge et nourrit les heureux élus ; les cantons accordent une aide de 500 à 1000 francs par mois à leur(s) ressortissant(s), sauf un : Genève ! Or cette année 2011, nous avons une moisson exceptionnelle, deux artistes et deux scientifiques genevois sont les hôtes de l'Institut ; disons notre fierté, car c'est rarissime d'avoir ce nombre de représentants pour un seul canton.

Nos artistes et doctorants de Rome sont victimes d'une injustice, une double injustice d'ailleurs, puisque notre République soutient, avec Fribourg, un atelier d'artistes à Berlin. « Plus d'une vingtaine d'artistes des deux cantons y ont séjourné afin d'y réaliser un projet personnel, En assumant à l'année l'atelier de Berlin, le canton (de Genève) manifeste sa volonté de soutenir largement la création genevoise », nous dit la FAO du mercredi 2 février 2011.

Dans sa réponse à mon IUE, le Conseil d'Etat mentionnait la demande (non contraignante) de la Confédération faite en 2008 à la Conférence des directeurs aux affaires culturelles (CDAC), qui proposait que chaque bénéficiaire d'un séjour d'études à Rome puisse obtenir une bourse auprès de son canton. Le CE, sensible au problème, entendait proposer une légère augmentation des lignes budgétaires concernées afin de répondre aux recommandations de la CDAC.

Pour 2011, les quatre bourses en question représenteraient une dépense totale entre 24 000 et 48 000 francs.

Ma question est la suivante :

Le canton peut-il répondre favorablement à la demande de la Confédération en aidant financièrement nos quatre sélectionnés de Rome ?

En vous remerciant, Messieurs les Conseillers d'Etat, de l'attention que vous voudrez bien porter à cette IUE, je vous envoie mes respectueuses salutations.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat a répondu en janvier 2010 qu'il proposerait une augmentation de la ligne budgétaire concernée afin de pouvoir octroyer un financement aux artistes boursiers genevois à l'Institut suisse de Rome (IRS), appliquant ainsi la recommandation n° 72 de la CDAC qui invite le canton à soutenir ses artistes par un montant annuel par personne entre 4 400 et 11 000 francs.

Le budget adopté par le Grand Conseil pour 2011 permettra de soutenir avec un montant global de 24 000 F les boursiers artistes qui en feront la demande. Le service cantonal de la culture qui est en charge des ateliers et bourses d'artistes procédera aux versements.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER